PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE

HOERDT

PLAN DE REGLEMENT
au 1 / 6000 e

Elaboration	08/07/2008
Modification n°1	13/09/2012
Modification simplifiée n°1	08/10/2013
Modification n°2	15/09/2016
Modification n°3	05/02/2019
Mise en compatibilité	18/10/2022

MODIFICATION N°4
APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 23 JUIN 2025

A HOERDT

MAIRIE DE HOERDT 67720

LE PRESIDENT Denis RIEDINGER

atip

Tracé mai 2024

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

Limite de zone ou limite de secteur de zone

UA Désignation de zone

Aa Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

A1 Numéro

15 Emprise de l'emplacement réservé

Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

Recul par rapport à l'axe de la voie pour les : autres constructions ; habitations.

Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies

Recul par rapport à la limite de zone

I1 Pipeline

I3 Canalisation de transport de gaz

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (anc. Art. R123-11 c) du CU)

Linéaire où s'applique des règles de hauteur spécifiques pour les clôtures

Plan de prévention des risques d'inondation de la Zorn (hauteurs de submersion)

inférieur à 0.5 m

de 0.5 à 1 m

supérieur à 1 m

4 - LES ELEMENTS REMARQUABLES PROTEGES

Au titre du L.151-19 du CU

Bâtiment remarquable

Au titre du L.151-23 du CU

Arbre remarquable

Arbre protégé

Alignement de Tilleuls à maintenir

Ripisylve et linéaire boisé à sauvegarder

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
	A - Voies nouvelles :	
A1	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise au bout de la rue Hasloch pour préserver l'accessibilité à la zone IIAU4.	Commune
A2	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise pour la desserte du secteur UX 1 à partir de la rue des Aulnes avec création d'une piste cyclable de 4 mètres d'emprise.	Commune
A3	Prolongement de la rue Glaas jusqu'à la rue de la Tour de 6 mètres d'emprise.	Commune
A4	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue de la Tour pour la desserte de la zone IIAU2	Commune
A5	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue du Traineau pour la désserte de la zone IIAU1	Commune
A6	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier l'opération C2 à la rue de la Wantzenau.	Commune
A7	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue de la Wantzenau permettant la desserte des parcelles de l'Hintermatten.	Commune
A8	Prolongement de la rue Pichavant jusqu'à la rue d'Eckwersheim avec une emprise de 6 mètres	Commune
A9	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue du Traîneau pour la desserte de la zone UB7	Commune
A10	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier la rue d'Eckwersheim à la rue des Jardins	Commune
A11	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue des Haies pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A12	Prolongement de la rue du Ried jusqu'au secteur UL2 avec une emprise de 8 mètres et jonctions avec la RD 37 pour l'accès à l'hippodrome et aux secteurs A8 et IAUx1	Commune
A13	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Etrier pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A14	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Etrier pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A15	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue des Bouleaux pour la desserte de la zone IAU2.	Commune
	B - Elargissement de voie :	
B1	Amélioration de la rue des Prés à 8 mètres d'emprise	Commune
B2	Amélioration de la rue des Champs à 7 mètres d'emprise	Commune
B3	Amélioration d'une portion de la rue de la Tour à 8 mètres d'emprise	Commune
B4	Création d'un pan coupé à l'angle de la rue Brandt et de la rue de la Tour	Commune
B5	Création d'un pan coupé à l'angle de la place de l'Eglise et de la rue dite Derrière-Eglise.	Commune
B6	Amélioration de la rue des Aulnes à 8 mètres d'emprise	Commune
B7	Pan coupé rue du Cheval Noir permettant l'amélioration du carrefour avec la rue de La Wantzenau.	Commune
B8	Elargissement à 15 mètres d'emprise de la RD 223 pour la réalisation d'un tourne à gauche pour desservir de manière sécurisée la zone IAUx2	Commune
B9	Elargissement de la rue du Ried à 8 mètres d'emprise	Commune
B10	Amélioration de la RD 37 à 17 mètres d'emprise	Département
B11	Elargissement de la rue du Cheval Noir à 8 mètres d'emprise	Commune
	C - Autres opérations :	
C1	Réserve de terrain pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone IIAU4	Communauté de Communes
C2	Réserve de terrain pour l'aménagement de parkings et d'un chemin reliant la rue de la République et la rue de La Wantzenau	Commune
C3	Aménagement d'une placette paysagère à l'angle de la rue du Ried et Petite rue.	Commune
C4	Réserve de terrain pour l'aménagement de la piste cyclable Hoerdt-Geudertheim	Communauté de Communes
C5	Réserve de terrain pour la réalisation d'un aménagement sécurisé en entrée d'agglomération (route de GEUDERTHEIM)	Communauté de Communes

Planche 1 (2000e)

Planche 2 (2000e)